Image not found or type unknown

Vefa modification surface habitable appartement

Par **Filoutch**, le **03/09/2012** à **01:55**

Bonjour, en mars 2012 je signe un contrat de réservation pour un T2 de 44 m2. En attendant la signature chez le notaire la commerciale me rencontre afin de m'informer que des modifications ont eu lieu sur le plan à cause de contrainte technique : 1) La disposition spatiale est modifiée (gaine technique déplacée, porte déplacée...). 2) La surface habitable passe de 44 m2 à 41 m2 (supérieur à la tolérance de 5%).

Que dois-je faire sachant que la nouvelle disposition ne correspond en rien à ce que j'ai réservé et que cet appartement ne m'interesse plus? Qu'elle marche à suivre dois-je respecter dans ce cas là afin d'avoir gain de cause?

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés